République française

Département de la Drôme
COMMUNE DES GRANGES GONTARDES
Séance du 23/06/2025

Membres en exercice : 13

Présents : 10

Représentés : 1

Absents : 2

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : Gérard BAUMEA, Cécile AUDIBERT, Jean-Christophe CAMBON, Fabienne KOBI, Hélène MOULY, Franco PICCARDO, Nicole PONIZY, Jérôme ROIG, Didier SOULAIGRE, Dominique VEZON DAUNIS

Représentés : Geoffroy HUGUES

Absents : Emmanuelle COMBET, Christophe GALISSARD

Secrétaire de séance : Jérôme ROIG

Date de la convocation : 13/06/2025

N° d'ordre : DE_2025_028 23/06/2025

Objet : Contrat de maintenance du système électro-répulsion Pigeon propre – Église de Les Granges Gontardes.

Monsieur Gérard BAUMEA adjoint au travaux rappelle que la commune a fait appel à la société Pigeon Propre adresse **Pigeon Propre 9 bd d'Algérie 75019 Paris**, pour la rénovation et la mise en place d'un répulsif pigeons à impulsions électriques sur le clocher de l'église St Joseph.

Il propose un contrat de maintenance du système contre les volatiles pour le site de l'église Saint Joseph pour une durée de cinq ans (main d'œuvre et matériel), Il précise que ce contrat est établi de cette façon :

2025/2026 : Année de garantie sans facturation (intervention sur demande si un problème survient)

2026/2027 : année de contrôle et réparation nécessaire sans facturation

2027/2028 : 2 900.00 € HT soit un montant 3 480.00 € TTC réglé en 2028

2028/2029 : 2 900.00 € HT soit un montant 3 480.00 € TTC réglé en 2029

2029/2030 : 2 900.00 € HT soit un montant 3 480.00 € TTC réglé en 2030

Après avoir pris connaissance des informations ci-dessus, le Conseil Municipal **décide de voter :**
Pour 10 voix , Contre 0 voix et Abstention 1 voix

PRENDRE le contrat de maintenance du système d'électro-répulsion contre les volatiles pour le site de l'église Saint Joseph pour une durée de cinq ans (main d'œuvre et matériel). Ce contrat est établi de cette façon :

2025/2026 : Année de garantie sans facturation (intervention sur demande si un problème survient)

2026/2027 : année de contrôle et réparation nécessaire sans facturation

2027/2028 : 2 900.00 € HT soit un montant 3 480.00 € TTC réglé en 2028

2028/2029 : 2 900.00 € HT soit un montant 3 480.00 € TTC réglé en 2029

2029/2030 : 2 900.00 € HT soit un montant 3 480.00 € TTC réglé en 2030

PRECISE que cette dépense sera prévue au budget 2026 et aux budgets suivants

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de maintenance

Dépôt PREFECTURE DE LA DRÔME
Date de réception de l'AR: 25/06/2025
026-212601454-20250623-DE_2025_028-DE

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération

Fait à Les Granges Gontardes, le 23/06/2025

Madame Hélène MOULY
MAIRE

Dépôt PREFECTURE DE LA DRÔME
Date de réception de l'AR: 25/06/2025
026-212601454-20250623-DE_2025_028-DE